

**Avis n° 2023/01**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de**  
**l'université de Bretagne-Sud**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

### Établissement / École

Nom :	Université de Bretagne-Sud École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud
Sigle :	ENSIBS
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Rennes
Sites de l'école :	Lorient, Vannes

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2021/01-07

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie NF** (Nouvelle formation, première accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, spécialité Génie énergétique et Génie électrique, en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Lorient

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud ;
- Vu le rapport établi par Francine PIERRE (membre de la CTI, rapporteure principale), Danielle DOLMIERE (experte auprès de la CTI et co-rapporteure), Géraldine CASAUX-GINESTET (experte auprès de la CTI), Fatiha NEJJARI (experte internationale de la CTI) et Bosko DONCIC (expert élève-ingénieur de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 janvier 2023 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Nouvelle accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, <b>spécialité Génie énergétique et Génie électrique</b> En partenariat avec l'ITII Bretagne <a href="#">sur le site de Lorient</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Clarifier le processus du parcours école d'ingénieurs (PEI) et les modalités d'intégration dans le cycle ingénieur ;
- Mentionner le processus de diplomation par la VAE dans le règlement des études ;
- Mettre à jour les données certifiées et rendre cohérentes les informations (formation continue, personnels...) ;
- Mobiliser une personne ressource spécifique en charge de la qualité
- Mettre en place une gestion documentaire performante ;
- Consolider le schéma numérique école.

**Pour la formation**

- Créer un observatoire de l'emploi pour la nouvelle spécialité ;
- Préciser le syllabus sur les deux dernières années.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'ENSIBS <b>spécialité Génie énergétique et Génie électrique</b>	2023	2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 février 2023.



Le vice-président  
Jean-Louis ALLARD